



Documents à présenter pour un visa d'études

ATTENTION

- Le **traitement** d'une demande de visa peut prendre jusqu'à **3 mois**. Veuillez introduire votre demande à temps pour garantir un départ en temps voulu.
- Les documents sont à présenter **en original** dans l'ordre ci-dessous
- Cochez s.v.p. à gauche, si les documents se trouvent dans le dossier et présentez cette feuille lors du dépôt de la demande
- Annexe deux copies du dossier complet
- Les frais de 75 EUR (mineurs 37,50 EUR) sont payables en USD (en espèces) au taux de change actuel de l'ambassade.

▫ Passeport

- doit être valide d'au moins 6 mois à la date du dépôt du dossier
- doit être signé par le titulaire

Sont à joindre au dossier :

- copie des pages du passeport qui contiennent les données personnelles
- le cas échéant : copies des pages avec de visas de précédents voyages dans des États Schengen

▫ Formulaire de demande de visa (modèle longue séjour) avec 2 photos d'identité biométriques récentes

- doit être complètement rempli
- doit être signé par le demandeur

▫ Preuve de l'inscription à l'université en Allemagne

- Immatriculation ou immatriculation conditionnelle, confirmation de la candidature auprès d'une université par UniAssist (*inscription au cours de langue ne suffira pas!*)

▫ Curriculum vitae,

▫ Lettre de motivation

- Veuillez aborder entre autre les questions suivantes :
 - a) Qu'est-ce que vous voudriez étudier en Allemagne et pourquoi ?
 - b) Pourquoi est-ce que vous avez choisi l'Allemagne comme destination ?
 - c) Quelles sont vos plans après les études ?

▫ Les certificats scolaires/diplôme(s)

- Diplôme d'État preuves de précédentes études (le cas échéant)
- preuves sur les stages précédents (le cas échéant)



- Preuves sur le financement du séjour d'études
 - Compte bloqué. Ou
 - la déclaration formelle d'engagement (§§ 66-88 loi relative au séjour des étrangers) auprès du service allemand pour les étrangers (Ausländerbehörde). Vous y trouverez également les formulaires correspondants. Ou
 - preuve sur une bourse d'études, le cas échéant

ATTENTION

*Dans le cadre de la procédure de visa, l'ouverture **d'un compte bloqué** vous permet de prouver que le financement de votre séjour en Allemagne est assuré. Vous êtes libre de choisir le prestataire de services. En République Démocratique du Congo et en République du Congo, d'après les dernières informations de l'ambassade, **aucun** établissement bancaire propose un compte bloqué conforme aux dispositions de la procédure de visa. **Pour voir les établissements qui proposent ce service à l'échelle mondiale, et voir les conditions d'un compte bloqué veuillez consulter le site du ministère fédéral des Affaires étrangères (Webseite des Auswärtigen Amtes).***

- Preuve d'hébergement
 - lettre d'invitation
 - logement des étudiants ou home des étudiants
 - contrat de bail
- Preuves sur les connaissances suffisantes d'allemand, le cas échéant
 - attestation de participation avec succès au cours de langue dans un institut Goethe ou autre institution certifiée
 - inscription au cours de langue en Allemagne

ATTENTION : Le cours de langue doit être un cours intensif : minimum 18 heures de cours par semaine; les cours du soir ou du week-end ne suffiront pas
- Assurance-maladie
- Preuves sur la situation professionnelle et sur ses propres revenus
 - sont à présenter tous les documents qui peuvent prouver les revenus financiers (biens qui sont à lui) du demandeur ou ses parents.

Quelques exemples (non-exclusifs):

- a) Travailleur à titre indépendant:
 - p. ex: registre de commerce, relevés bancaires, preuves d'activités commerciales ou financières, titre de propriété au cadastre, etc.
- b) Employés: p. ex: fiches de salaires, relevés bancaires, titre de propriété au cadastre, etc.



- c) sans-emplois: preuves de revenus de la personne dont le demandeur dépend financièrement
- Preuves de liens de parenté le avec l'inviteur vivant en Allemagne, le cas échéant
 - des documents d'état-civil appropriés (p.ex. acte de mariage, acte de naissance)